

Sommaire

Sommaire – Flash-infos	2 ^e de couverture
Le mot du Maire	1
Dossier « L'eau »	2-12
3 questions à Anne Ducre	
3 questions à Bernard Bo	nnassieux 3
Commission Développem	nent Durable :
L'eau à Panissières	4 - 8
L'assainissement	9
La station d'épuration	10 - 11
Le SIEMLY	12
Commission Sports	13
Commission Culture	14 -15
L'école de musique	15
Commission Voirie	16
Le COCA	17
Le budget	18 - 19
Le musée	20 - 21
Le cinéma	22
La bibliothèque	23
La crèche	24
L'école maternelle	25
L'école élémentaire	26
L'école privée	27
L'EPHAD	28
La FNATH - Vie Libre	29
L'office de tourisme	30 - 31
Les jeux	32
L'Etat-civil - la fête des mères	3 ^e de couverture
Les classes en 2	4 ^e de couverture

Fleurissement des particuliers



Le dimanche 29 avril 2012 a eu lieu la remise des prix du fleurissement des particuliers en présence de la commission fleurissement et de Serge Mayoud.

Nous avons visionné le diaporama réalisé lors de la journée du jury, ainsi qu'un documentaire sur les méthodes de jardinage écologique pour sensibiliser les personnes au désherbage manuel afin de limiter au maximum, l'utilisation de pesticides et de désherbants.

Le prix Denise MAILLAVIN a été remis à M. et Mme VIGNON Georges et Denise. La commission remercie et encourage toutes les personnes qui veulent embellir leur maison en s'investissant dans le

Les bons d'achat pour les personnes fleurissement. primées et non présentes à la remise des prix peuvent être retirés en Mairie jusqu'à fin juillet 2012.

Flash Infos

Nouveaux à Panissières

SAVEURS DES QUATRE MATINS

Traiteur et portage de repas à domicile repas livrés toute la semaine . Camille Vialatte - rue Hermann Tobler tél 04 77 28 13 48 saveursdesquatrematins@gmail.com

LV AMBULANCE

Laurent Vessylier et Sébastien Lafond succèdent à Raymond Bonnassieux – 6 rue de la République tél 04 77 28 64 58

HÔTEL RESTAURANT « LE BOUCHON VERT »

15 rue Jean-Benoît Guerpillon tél 04 77 28 64 00

La famille Couprie vous accueille: le père Jacques aux cuisines, l'épouse Susy est la manager, la fille Gaëlle, chef de rang, les fils Thomas est pâtissier et Kévin

LE BAR PMU « LE CENTRAL »

a réouvert depuis mi-juin – Audrey et Julien vous accueillent – place de la République

LILOU MODE

Femmes-enfants 36 rue de la république tél 09 80 38 32 99 ouvert mercredi vendredi samedi

TAXI DES MONTAGNES DU MATIN

Mehdi Bouzouita 46 place de la liberté tél 04 27 56 90 23 tél 06 12 17 20 28

«FRANC'HOME»

Francis Piquet : entretien espaces verts, vente et réparation motoculteurs, tronçonneuses, tondeuses. tél 04 77 27 93 05 tél 06 75 46 68 55

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le conseil municipal a approuvé le PLU le 26 avril 2012.

Ce PLU a été longuement et collectivement réfléchi avec le cabinet d'études « Aptitudes Aménagement » et les personnes publiques associées. (Voir bulletins 2010-2011). Il peut être consulté en Mairie.

Elections 2013

Les personnes qui souhaitent voter sur Panissières en 2013 doivent se faire inscrire sur les listes électorales avant le 31 décembre 2012. Pour cela, il faut passer en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Cette démarche peut également être faite par Internet en vous connectant sur « service-public.fr »

Le mot du Maire

Chères Panissiéroises, chers Panissiérois,

L'eau, vaste sujet ...

Quand on sait que l'eau et la gestion de l'eau génèrent des tensions entre certains Etats, on peut penser que les prochaines années verront l'eau devenir source de conflits, de troubles entre les régions et les pays.

En France d'après les données du rapport « BIPE 2010 » de la Lyonnaise des Eaux, il tombe chaque année 450 à 500 milliards de mètres cubes d'eau sur le territoire, soit 7000 à 8000 m³ par habitant. La pénurie commence à 1000 m³.

Ces chiffres peuvent paraître rassurants pour les Français mais ce ne sont que des moyennes.

Toutes les régions ne sont pas égales devant la problématique de l'eau. Avec l'histoire de l'eau à Panissières vous en avez un bel exemple. Je vous souhaite une bonne lecture du début de ce feuilleton.

C'est une satisfaction et une fierté de voir à Panissières tous les responsables de clubs, d'associations, s'investir pour rendre chaque jour la vie plus agréable à leurs adhérents, aux habitants de Panissières et de ses environs.

A ce titre, la St-Jean 2012 en a été le témoignage. Elle nous a offert quatre magnifiques jours de fête et par chance le beau temps était de la partie. Bravo et merci à toute l'équipe du comité des fêtes qui n'a pas ménagé ses efforts, merci à tous les participants qui font que la St-Jean est chaque année une des plus belles fêtes du secteur.

Différentes manifestations culturelles : théâtre, danse, musique et chants ont émaillé cette fin de premier semestre pour le plaisir de tout un chacun.

Il y aurait beaucoup à dire et écrire tous les mois sur la vie de notre commune.

Avec le nouveau site internet de la Mairie « panissieres.fr » vous pouvez vous informer au jour le jour sur notre actualité. Merci à la commission et plus particulièrement à Christian Mollard, adjoint, qui s'investit entièrement dans ces projets.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et une bonne lecture de notre bulletin municipal.

Le Maire, Serge MAYOUD.

Bulletin municipal n° 66 Journal d'informations de la commune de Panissières 2 Rue Denis Boulanger Tél 04 77 27 40 40 Fax 04 77 27 40 41

Courriel: mairiepanissieres@wanadoo.fr Directeur de la Publication: Serge Mayoud

Tirage: 1500 exemplaires

Maquette: Nathalie Martet Panissières. www.nathaliemartet.com

Impression : Imprimerie Poncet Tarare. 04 74 63 07 48

3 questions à...

Anne DUCREUX, adjointe chargée du développement durable de l'assainissement et du fleurissement



Qu'est-ce-que le SMAELT?

Le syndicat mixte d'aménagement et d'entretien de la Loise et de la Toranche est une collectivité territoriale créée par les élus afin de répondre au code de l'environnement qui attribue la propriété d'un cours d'eau domanial aux riverains (art L215-2). Ces derniers ont une obligation d'entretien du cours d'eau traversant ou longeant leur propriété (art L215-14 de CE).

Le SMAELT a été créé pour suppléer l'absence d'entretien des riverains mais aussi pour répondre à une demande de la part des populations locales pour une prise en charge des problèmes rencontrés sur les rivières. Le SMAELT a aussi un rôle de conseil pour certains travaux qui demandent une certaine technicité. Il doit également sensibiliser la population en organisant par exemple des animations dans les écoles.

Quel est le rôle du SMAELT sur le terrain ?



Il a été mis en place un programme pour gérer les boisements des rivières, avec un certain nombre de travaux :

- l'abattage des arbres dangereux,
- l'enlèvement des bois morts et des déchets divers,
- l'entretien des berges avec un débroussaillage et un élagage léger pour préserver la faune et la flore, ainsi que la stabilité des berges.

Tous ces travaux sont réalisés pour minimiser les risques d'inondations, l'érosion des berges et améliorer l'état de la végétation.

Toutes ces actions sont réalisées par une équipe composée d'un technicien de rivière (chef d'équipe) et de quatre personnes. On les surnomme « la brigade verte ».

Quelles sont les actions sur la commune de Panissières ?

L'équipe du SMAELT est intervenue d'avril à août 2011 sur le ruisseau de Panissières. Quatre kilomètres de cours d'eau ont été restaurés depuis Chez Barraud jusqu'au Moulin Ronzy:

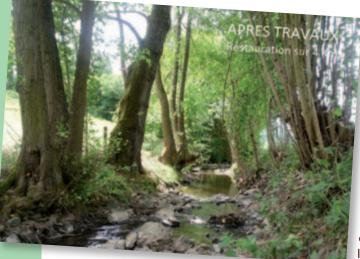
- Nettoyage des berges
- Débroussaillage limité
- Coupe et enlèvement des bois morts. Le SMAELT est intervenu en 2011 sur la Communauté de communes des Collines du Matin :
- à Cottance : Aménagement de la berge rive droite de la Charpassone,
- à Essertines-en-Donzy pour la restauration de la Loise

Adhérents du SMAELT

Les communautés de communes

- de Feurs en Forez,
- des Collines du Matin,
- de Chamousset en Lyonnais
- du Forez en Lyonnais.

Les communes d'Epercieux-Saint-Paul, de Meys et de Violay.



3 questions à...

Bernard Bonnassieux - Conseiller municipal membre de la Commission assainissement



En quelle année a été construite la station d'épuration actuelle?

Dans les années 1990, la société Noveltis, grosse consommatrice d'eau pour son activité de teinture générait donc une quantité importante d'eaux usées. La petite station qui se situait au pont Bonnassieux (lieu-dit le Petit Panissières) n'était plus adaptée pour traiter les effluents de l'industriel et des habitants Panissiérois.

Les élus en place étaient également en conflit permanent avec la police de l'eau car les rejets dans le milieu naturel n'étaient pas conformes.

Par délibération du 12 février 1991, Mme le Maire (Mme VEILLON, ndlr) rappelle les risques de pollution inhérents à l'activité de la société Noveltis. Elle rappelle également qu'il a fallu prévoir pour limiter le risque, la construction de la nouvelle station d'épuration au lieudit « Chez Barraud ». La station a été mise en service le 31 décembre 1992. Elle est d'une capacité de 7333 EH (Equivalant habitant). La lyonnaise des eaux (SDEI) est en charge de l'entretien et du fonctionnement de la station.

On dit que la station d'épuration est surdimensionnée. Pourquoi?

A la première question, nous venons de voir que la station d'épuration devait répondre à la fois aux besoins des Panissiérois et de l'industriel Noveltis. Cette station a été prévue pour un équivalent de 7333 EH. Par délibération du 12 février 1991, la commune de Panissières a établi une convention avec la Sté Noveltis qui prévoyait une participation de l'industriel à 60% pour l'investissement et le fonctionnement. Les 40% restant étaient donc à la charge de la

Hélas, suite à la liquidation judiciaire de Noveltis en 2005 (relatée dans la séance du conseil municipal du 17/01/2005), le budget assainissement a dû tenir compte de cette cessation d'activité et donc, au budget primitif une dette de 150 000 € a été imputée à la commune de Panissières. Elle est étalée sur 10 ans soit jusqu'en 2015.

La station d'épuration et l'assainissement collectif sont-ils bénéficiaires pour la commune?

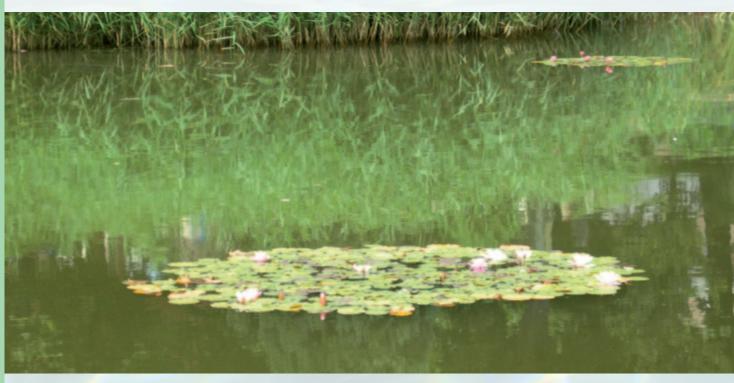
Aujourd'hui, toutes les communes, quelle que soit leur taille, ont l'obligation de se mettre aux normes. Différents systèmes d'épuration sont proposés afin d'apporter les meilleures solutions techniques, tout en restant dans un budget acceptable.

Nous savons que maintenant notre station est surdimensionnée malgré des modifications pour limiter les coûts de fonctionnement. On s'aperçoit que l'économie reste faible, car à chaque fois, l'augmentation des prix des services (EDF, frais de personnel, prestation des services, etc) vient absorber les possibilités d'économie que l'on pourrait réaliser.

Le point positif qu'il en ressort, c'est que demain la commune a la possibilité d'accueillir de nouveaux d'épuration.



Commission Développement Durable



PANISSIERES et l'eau

PREAMBULE

C'est maintenant au nom du développement durable, des économies d'énergie que nous essayons de modérer notre consommation d'eau, que nous inculquons aux enfants une évidence : ne pas la gaspiller !

Dans les années soixante, beaucoup se souviennent du « père Poulard » qui venait « couper l'eau » en été pendant quelques heures pour que nous n'en manquions pas. Le maire de l'époque, Louis Martin, a su, soutenu par son conseil, non seulement se pencher sur ce problème mais aussi le résoudre.

Sur le bulletin municipal n° 7, qui rendait hommage à ce premier magistrat de la commune décédé le 13 juillet 1982, deux hommes ont mis en exergue sa pugnacité pour que l'eau ne fasse pas défaut et que finissent ces coupures. Le premier, Marius Bonneville, secrétaire de mairie, se souvenait :

«...L'un des problèmes auxquels il s'est le plus intéressé est bien celui de l'alimentation en eau. Responsable avant guerre et après, il avait compris l'importance de ce service très insuffisant dans la commune et dans toute la région. Que de jaugeages effectués aux sources de Boussièvre et de Jean de Lyon, sur les rivières en amont de Panissières, etc... afin de renseigner le service des Ponts & Chaussées! Aussi dès qu'il eut l'occasion de faire adhérer la commune à un syndicat, il ne la manqua pas. C'est pourquoi par délibération du 14 janvier 1951, le Conseil Municipal décida l'adhésion de Panissières au Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais, et ce après bien des tractations pendant de nombreux mois. » Toutes les communes voisines adhérèrent elles aussi. « Qui dit alimentation en eau dit évacuation. La commune était dotée d'un vieux réseau insuffisant et incomplet. En plusieurs tranches - la première en 1958/59 - l'assainissement de la commune a été réalisé presqu'en totalité. De plus, trois installations d'épuration des eaux usées ont été construites. »

Pour le second, Benoît Carteron, alors Président d'honneur du Conseil Général du Rhône et Président du Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, ce fut « une réalisation gigantesque dont la réussite conditionnait la survie de nombreuses communes de notre région. » Ce furent « des années difficiles au cours desquelles des élus de qualité ont rempli fièrement leur mission et marqué leur temps, par un labeur opiniâtre et discret, préservant ainsi les chances de l'avenir régional. »

Comme dans tout projet d'envergure, il arrive que le découragement s'empare de certains. Dans ces instants critiques, « les délégués Fayard, Coquard, les Conseillers Généraux Fougerouse et Champier et Louis Martin ont souvent pris le bâton de pèlerin pour combattre, ici ou là, le découragement et maintenir la solidarité syndicale pendant la longue période d'attente. »

En 1982, le Syndicat des Eaux desservait 71 communes de la Loire et du Rhône, dont 47 du Rhône et 24 de la Loire. Pour connaître l'évolution des principales données, le questionnement auprès de Serge Mayoud, maire de Panissières et délégué au Syndicat des Eaux, s'imposait :

- actuellement, 74 communes sont desservies : 27 dans la Loire et 47 dans le Rhône,
- les contrats de vente en gros en période de pénurie sont toujours d'actualité et même hors cette période,
- longueur totale des canalisations sur les 74 communes : 2 419 km,
- population totale desservie dans toutes les communes : 70 361 habitants ainsi répartis: Loire, 23 774 h - Rhône, 46 587 dont I 536 Panissiérois,
- nombre de branchements réalisés en 2010 : 30 544
- nombre de m³ consommés par an : environ 4 735 100 m³.

Avant l'adhésion en 1951 au Syndicat des Eaux, comment faisaient nos aïeux pour faire face au souci de pénurie ? Les moyens n'étaient pas les mêmes techniquement, il fallait du temps, de l'argent. Mais les hommes ont peu changé : certains qui ont fait miroiter « de l'eau fraîche de très bonne qualité », ont fait faillite... Les élus Panissiérois au fil des siècles ont entrevu des solutions, avec le souci toujours plus grand de prendre soin de l'eau, de l'économiser (eh oui! déjà). Grâce aux délibérations prises par les municipalités qui se sont succédé, nous allons renouer avec le passé...

Panissières au fil de l'eau, au fil des registres...

En séance du conseil municipal du 8 août 1852, Monsieur Méziat, maire, exposait à l'assemblée que deux pompes « du quartier de la maison de ville » et « de la Croix Rouge » (actuelle place de la République, ndlr) tombées en panne privaient d'eau « cette partie de la ville, attendu qu'il n'existe aucun autre moyen de s'en procurer. »

L'eau posait des problèmes tout comme les soucis d'insalubrité. Le 13 mai 1860 c'est le cimetière (où est actuellement l'école primaire publique, ndlr) « qui n'offre plus assez d'espace pour les inhumations devenues plus nombreuses » (plus de 4000 habitants, 105 décès par an en moyenne). Il convient donc de le déplacer. Quel rapport avec l'eau ? Extrait de l'intervention du maire le 13 mai 1860 : « Mais il est un motif d'hygiène très sérieux et qui doit engager encore plus à hâter cette translation; c'est cette crainte repoussante, c'est cette croyance à la possibilité de l'infiltration des eaux du cimetière dans les places et les fontaines de la ville [...] le bourg de Panissières repose sur un terrain

glaise [...] et que par conséquent ses eaux doivent glisser sur cette couche jusque dans les puits qui sont les parties les plus déclines de l'endroit. » C'est pour raisons d'espace et d'hygiène que le cimetière est maintenant sur « une terre située au Montelier, à la distance voulue de la ceinture de la ville [...] le lieu est à peine distant de 300 mètres de l'église. »

Le Préfet de la Loire, « considérant l'insuffisance du cimetière et des raisons graves de salubrité publique qui exigent sa translation, autorise la commune à acquérir ce terrain de 4 000 m² au sieur Etienne Chirat. »

Pour les adeptes de la marche et des coursières, ou pour les Panissiérois de fraîche date, connaissez-vous le chemin du « Petit Montelier » ? Très « raide » il longe le cimetière et va de la rue de l'Egalité au chemin



Fontaine place de la Croix Rouge

des Roches juste à côté du manège du Nouvel Etrier Panissiérois.

A cette époque, pas de PLU, mais un règlement de police en vingt-huit articles pris le 15 mai 1861 : il est défendu de jeter dans les puits, fontaines, sources tout ce qui peut détériorer la qualité de l'eau, interdit de laver du linge dans les réservoirs des pompes publiques, d'y jeter des immondices. S'il n'est pas encore question de raccordement aux égouts des eaux de pluie et ménagères, de réseaux séparatifs! Les propriétaires des maisons dans l'intérieur de la ville doivent doter « de tuyaux de descente depuis le toit jusque sur le sol de la rue ». Les latrines publiques, vers « les Grands Terreaux », actuelle place du Peuple, sont jugées responsables en août 1861, « des cas de dysenterie [...] dans le bourg [...] et qu'il importe de détruire toutes les causes qui peuvent faire naître ou entretenir cette maladie ».

A partir de 1869, de généreux donateurs : Claude Piquet qui par testament donne 6 000 F à la commune « pour



Commission Développement Durable

amener des eaux potables au bourg, [...] et qu'elles desserviraient le Trève avant de les diriger vers tout autre endroit du bourg », Jean-Benoît Guerpillon qui dote la commune d'une pompe à incendie (voir B.M. n° 61) vont permettre à la commune d'avancer sur le délicat problème de l'eau.

Pendant une vingtaine d'années, rien de très conséquent n'est noté. Les latrines exhalent généreusement leurs senteurs diverses, des pétitions arrivent en mairie pour demander la suppression de tous ces miasmes et exprimer les craintes des habitants face à cette angoisse de maladies dues à l'insalubrité. Certains problèmes se règlent, souvent au cas par cas.

Le 4 juillet 1880, la construction de deux lavoirs est évoquée en séance du conseil municipal présidé par M. Etienne Dussud, maire, sans autre précision. Nous repartons vers le Montelier le 18 juin 1882, ou M. Dussud expose « que la maison d'école et la salle d'asile (maison Milan et actuel Espace Musical, ndlr) sont situées à l'extérieur de la rue du Montelier ; il faut traverser surtout en hiver de véritables cloaques : la santé de nos enfants est vraiment compromise et plusieurs cas de diphtérie qui se sont terminés d'une manière fatale ne peuvent avoir d'autre cause. » et encore « du faubourg des Grandes Places, si populeux, c'est en hiver un amas de boue, et en été un torrent qui ravine les chaussées sous les averses jusqu'au centre ville. Les eaux vont être divisées au niveau de la rue St-Joseph par

> un aqueduc jusqu'au collecteur qui passe sous la place des Terreaux. » Les égouts naissaient au fur et à mesure des besoins.

C'est bien connu: font bon ménage... pour le malheur des hommes. Leur longtemps le nom) se propose de doter Panissières d'une eau quantité suffisante

l'eau et les Sirènes chant est attirant, irrésistible... Une Compagnie (dont nous ignorerons excellente et en

à des conditions que la commune peut accepter sans se compromettre » comme l'indique le maire en séance du conseil le 22 février 1885. Comme l'intention est louable et généreuse le cahier des charges est approuvé. Un an plus tard cette dotation « d'une eau potable à des conditions excessivement avantageuses pour la commune » s'inscrit à nouveau à l'ordre du jour. Le conseil municipal « supplie Monsieur le Préfet de bien vouloir y joindre son approbation afin que les travaux puissent commencer dans le plus bref délai possible pour occuper nos trop nombreux ouvriers sans travail ». Non seulement l'eau manque, mais le chômage règne!

Le 30 mai 1886 le maire fait part d'une pétition du « faubourg des Grandes Places ». Ses habitants réclament l'aménagement d'un lavoir au lieu de la Grange « pour permettre aux mères de famille d'aller y laver leur linge ». Comme les habitants s'engagent à participer aux dépenses, le conseil accède à leur demande « vu la bonne volonté » manifestée par ce quartier, et va aménager le réservoir situé à la Grange en lavoir. Le préfet oblige les élus à reformuler leur délibération, et le 12 septembre 1886 nouvelle séance sur ce sujet. La commune doit prendre sa délibération en accord avec les articles du traité de gré à gré passé avec la concession du gaz et approuvé par l'autorité supérieure. Aussi, Monsieur le préfet demande à la municipalité de procéder « au partage des bénéfices quand le revenu excède un chiffre déterminé ». Oui mais... Sauf que... « la commune de Panissières ne donne aucun subside à la compagnie (des eaux, ndlr) qui au contraire s'engage à [...] fournir de l'eau potable sans bourse déliée », la compagnie allant jusqu'à indemniser les propriétaires en cas de problème « pour quelque motif que ce soit ». Chante sirène, chante...

« Un lavoir à la Grange », avait demandé le « faubourg des grandes places ». Est-ce ce lavoir qui a opposé la commune et le sieur Décultieux, propriétaire du domaine qui jouxte serve, puits et terrain vague à ce même lieudit et conteste à la commune le droit de propriété qu'elle revendique ? Il y a cinquante ans, M. Guerpillon, maire à cette date, a fait arranger ce puits. Le 18 novembre 1886, M. Dussud maire prend une décision énergique par un arrêté d'un seul article, arguant de la jouissance des biens communaux qui permet « comme par le passé de se servir du puits et de la serve ».

La commune a toujours, au fil des dossiers, le souci de l'intérêt de la



Place Carnot: n'est-ce pas un puits?

santé publique, et le 15 juillet 1887, un arrêté est pris interdisant aux entrepreneurs de maçonnerie, de plâtrerie de puiser de l'eau pour l'usage de leur profession : « il importe que les eaux servant aux usages ménagers soient mises à l'abri de toute souillure ». Les habitants des Grands Terreaux ont d'autres problèmes et le manque d'eau empire la situation : un arrêté, en son article I, oblige à supprimer une mare où se « déverse la plus grande partie des eaux et immondices de la ville et d'où se dégagent continuellement exhalaisons fétides peuvent compromettre la salubrité publique ». En son article 2 le même arrêté pointe les latrines à une ou plusieurs ouvertures sur la voie publique et dont les exhalaisons incommodent les habitants du voisinage qui ont porté plainte à cet effet. Une tannerie près de la ville déverse ses immondices et eaux croupies dans un ruisseau servant au besoin des ménages de la ville! Nous n'y étions pas, mais grâce aux mots très explicites nous « voyons » et « sentons » très bien. La mare a dû être déplacée à plus de trois cents mètres au moins de toute habitation; les propriétaires des latrines ont été tenus de « clore ces ouvertures en bonne maçonnerie afin de ne laisser aucune issue aux miasmes délétères qui s'exhalent des fosses ». Quant à la tannerie, qu'en est-il advenu ? Si vous le savez, veuillez nous en informer! Le vingtième siècle nous a dotés de WC publics « aux normes » avec chasses d'eau. Nous ne pouvons pas affirmer pour autant qu'aucune exhalaison ne chatouille nos narines, ni qu'aucune souillure ne choque notre vue...

Où en est l'excellente eau en quantité suffisante ? Entre les lavandières qui déchantent, la Préfecture et la commune qui campent sur leurs positions, les sirènes qui n'arrêtent pas de se faire entendre, l'eau continue son goutte à goutte. Le préfet insiste, et le 12 juin 1887 le conseil municipal est invité à modifier le cahier des charges de la compagnie et croit qu'il est prudent d'imposer aux concessionnaires l'obligation d'un cautionnement en garantie de la

bonne exécution des travaux. Si le conseil municipal accepte la modification de certains articles, il ne juge toujours pas utile que le concessionnaire verse une garantie! Par contre, on connaît enfin le nom de LA compagnie concessionnaire



des eaux : elle est représentée par les sieurs Gabriel Guidon et Gustave Ancest. Ne serait-ce pas ces deux messieurs déjà en charge de la Compagnie du Gaz ? Eau et gaz ne font jamais bon ménage, c'est bien connu ! Aux termes de l'article 7 du cahier des charges de la Compagnie des Eaux, Guidon & Ancest se sont engagés à commencer les travaux « deux mois après la notification de l'approbation de la concession par arrêté préfectoral et l'ordre du maire d'avoir à commencer les travaux ». L'ordre du maire leur a été donné le 30 juillet 1887. Le 9 août rien n'est entrepris et les concessionnaires ne se sont pas non plus rendus acquéreurs des terrains où doivent être installés les réservoirs !

On coule, mais pas l'eau! Exit la Compagnie des Eaux, sirène patentée qui succombe à son propre chant! A tour de rôle MM. Pélisson, entrepreneur Saint-Chamonais, et Perret, de la Société Vicat et Cie de Grenoble, s'aligneront pour reprendre la concession, puis se retireront définitivement en 1891. L'eau est toujours sous forme de perfusion et le désir de la municipalité d'être dotée en eau potable toujours plus grand!

Si l'eau manque à Panissières, le conseil municipal est parfois amené à partir de 1909, à donner son avis « à l'envoi aux Eaux de Vichy » pour redonner santé à des Panissiérois qui devaient subir force questionnements à leur retour sur ces eaux intarissables, comme miraculeuses, dans un décor de rêve! Le 7 août 1910, le conseil se repenche sur le canal d'égouts de la place de la Liberté : la première délibération date d'une trentaine d'années... 1910 est une année pluvieuse indique le maire lors du conseil du 11 septembre. Et malgré tout « plaintes lui sont parvenues au sujet de la pénurie d'eau ». Malgré toute leur bonne volonté, les municipalités ne feront jamais ni la pluie ni le beau temps, mais pourquoi n'arrivent-elles pas à pourvoir Panissières d'eau potable à défaut d'excellente ? Le conseil évoque la possibilité de canalisations défectueuses ou alors une partie des eaux qui n'arriverait pas au réservoir de distribution ? Que nenni ! « Le débit des sources est très fort et suffirait largement à l'alimentation des abonnés. » On présume donc qu'il est fait « un usage immodéré des eaux » par certains. « Il faut remédier à cet état de choses et pour ce faire un seul moyen est pratique, celui de l'établissement des compteurs chez les abonnés », ce qui d'après M. Barthélemy Bonhomme, maire, devrait empêcher gaspillage et pénurie d'eau. Ajoutons que des actes de vandalisme méritent une répression sévère : « des barres de fer scellées et cadenassées sur les bouches d'air établies le long de la canalisation et au réservoir de captage disparaissent régulièrement peu de temps après leur placement ». Le conseil municipal suit son maire et l'invite à faire exercer une surveillance active, et plus spécialement la nuit, pour en connaître les auteurs. L'Histoire est un perpétuel recommencement... Pendant ce temps, les eaux pluviales et ménagères croupissent toujours place de la Liberté à proximité

Commission Développement Durable

du puits, menaçant d'en contaminer l'eau servant aux nombreux ménages.

Le 14 janvier 1912, une nouvelle pétition par un certain nombre d'habitants oblige le conseil à se prononcer : M. Jean-Louis Bonnassieux (devenu concessionnaire après de nombreuses péripéties) est mis en demeure de se conformer au cahier des charges, [...] l'obligeant à l'établissement de cinq fontaines publiques, avec une quantité d'eau d'un hecto au moins par ménage de une à trois personnes, exigeant que l'eau soit filtrée et limpide. Les pétitionnaires s'engagent à entreprendre « à leurs risques et périls » contre le concessionnaire une action en déchéance.

Ce qui était sous-jacent éclate : brouille entre la municipalité et M. Bonnassieux. En séance du 18 février 1912, le conseil municipal « jugeant déplorable le service des eaux, que le concessionnaire ne cherche en aucune manière de l'améliorer - sources nouvelles, compteurs, réservoir supplémentaire décide d'offrir à M. Bonnassieux [...] une rente annuelle et viagère de 2 000 F en échange de la cession immédiate de la concession des eaux et de tous les droits qui en résultent à la ville de Panissières ». M. Bonnassieux fera un don de 559.90 F au Bureau de Bienfaisance [actuel Centre Communal d'Action Sociale, ndlr] sur les abonnements payés pour le 2e semestre 2011. Ce don sera affecté en secours aux indigents pour 1911. Ce geste serat-il suffisant pour faire face au ras-lebol des élus, aux desseins de quelques administrés ? Dans le même temps se poursuivent, avec un dépassement du devis, les travaux du canal d'égouts de la place de la Liberté.

Une des premières tâches du nouveau conseil municipal élu le 12 mai 1912 avec toujours Barthélemy Bonhomme comme maire, est de se choisir un avocat! Si le don a été accepté par la

commune, il n'a pas suffi à calmer l'ardeur belliqueuse de plusieurs abonnés qui ont l'intention d'intenter « à leurs risques et périls » un procès contre M. Jean-Louis Bonnassieux, et en présence de la commune de Panissières représenté par son maire. Les frais que risque d'engendrer ce procès seront inscrits au budget additionnel de 1912.

Décidément 1912 est riche en rebondissements! M. Bonhomme le 1 er décembre donne connaissance aux élus Panissiérois d'une promesse de vente conclue avec M. Bonnassieux au prix de 30 000 F; le conseil va une nouvelle fois prier « le préfet de faire toutes les diligences possibles pour obtenir la solution de cette question dans le plus bref délai, sans tenir compte des réclamations, faites ou qui peuvent se faire, par des personnes dont le seul but est de créer des difficultés à la municipalité actuelle ». L'orage est dans l'air... sans eau. Le maire et son conseil vont devoir reprendre une nouvelle délibération ; ils argumenteront sur le fait que de dix protestataires au début, « ils ne sont plus que cinq maintenant et ne représentent qu'une infime minorité des abonnés dont le nombre est de plus de deux cents ».

Fin 1913, l'égout de la place de la Liberté progresse... côté administratif, mais c'est un espoir pour les habitants de cet ancien « faubourg des grandes places » devenu place de la Liberté. M. Francisque Dupré, maire, signe un traité de gré à gré avec M. Buron, entrepreneur maçon. Un souci s'éloigne, un autre pointe : monsieur Grizaud l'aîné demande à ce que l'urinoir éponyme parce qu'adossé à sa terrasse de la rue Ledru-Rollin, soit reconstruit suivant les règles de l'hygiène « autrement il se verra dans l'obligation de le démolir lui-même ». On n'est jamais si bien servi que par soi-même paraît-il, mais la réponse du conseil municipal met ce monsieur dans l'obligation d'abandon de tous ses droits de propriétaire. Sans cet accord aucune suite ne sera donnée à la demande.

Le 2 juillet 1914 une trombe d'eau a causé des dégâts dans la commune et a sérieusement endommagé le Pont, lieudit « chez Rochand » qui menace de s'écrouler. Les chemins ruraux sont impraticables. Uniquement pour les chemins une somme de 12 000 F devra être empruntée, son budget s'avérant insuffisant. Un deuxième pont est touché : celui dit « chez Jacques ».

La Grande Guerre a elle aussi accompli son œuvre destructrice, dévastatrice et les communes ont dû ajourner leurs projets. Ce n'est qu'en 1920 que le sujet de l'eau potable, l'appréhension de la sécheresse, la peur des maladies sont à nouveau abordés. Nous avons laissé la commune avec une concession de l'eau dans un état déplorable, des pétitions et un procès en vue.

Laissons décanter ce premier épisode jusqu'au prochain bulletin municipal. Si l'eau potable est arrivée, il a fallu « qu'il en coule encore pas mal sous les ponts » avec des épisodes divers que nous vous livrerons dans le prochain numéro. ■



SERVICE ASSAINISSEMENT

Réalisation d'un diagnostic assainissement

Pour pouvoir bénéficier des subventions sur les projets d'assainissement et en complément d'information pour le nouveau PLU, la commune a fait réaliser un diagnostic d'assainissement avec la collaboration du bureau d'étude POYRY afin de connaître l'état du réseau (égouts) de Panissières et du hameau du Roule. Les différentes phases de l'étude ont permis de recenser et d'analyser les dysfonctionnements de notre réseau qui existe depuis 50 ans.

Une inspection visuelle a été réalisée par un passage caméra sur plusieurs secteurs.

Il en ressort:

- que certains tronçons de nos canalisations sont endommagés par l'usure et la végétation (racines, pierres, sable). Un apport d'eau pluviale important arrive directement à la station d'épuration car nous possédons un réseau unitaire à 90% qui accepte tous les rejets : domestiques, industriels et eaux pluviales.
- Notre réseau n'est plus imperméabilisé sur toute sa longueur et de nombreuses fissures sont constatées. Ces anomalies sont à l'origine des apports d'eau claire parasites par infiltration qui proviennent notamment :
 - des sources
 - des réseaux d'assainissement qui sont le long des rivières.

Pour limiter ces apports d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées, le bureau d'étude nous propose un programme de réhabilitation du réseau sur plusieurs années.

La commission d'assainissement devra se réunir pour définir les secteurs prioritaires et choisir quelle méthode de réhabilitation nous allons privilégier pour pouvoir définir le coût des travaux.

Lagune du Roule

Les effluents collectés par le réseau d'assainissement du Roule sont traités au niveau de la lagune.

Il faut savoir que cette lagune est pratiquement à son maximum de capacité de traitement soit 150 EH (équivalent habitant).

En prenant en compte les prévisions du PLU, nous devons modifier la lagune afin de pouvoir accueillir la population future du Roule. La capacité de traitement devra passer à 200 EH.

Concertations et décisions seront prises dans les prochains mois selon l'évolution du projet. Les informations vous seront transmises dans les prochains bulletins.

Pour info : Coût total de l'étude HT : 28 664 €

Subvention Conseil Général + agence de l'eau : 75 %

Deux solutions nous sont proposées :

	Type de réhabilitation	Avantages	Inconvénients
THE PERSON NAMED IN COLUMN 1	Chemisage partiel ou continu (sans tranchée)	 Rapidité de mise en œuvre Coût Applicable sur de grandes longueurs Pas d'espace annulaire 	- Durée de vie faible - Réduction du diamètre de la canalisation
	Remplacement de collecteur (tranchée ouverte)	Durée de vie importante	Coût important en milieu urbain

Eau potable : a bu de confiance
Robinet qui fuit : combien ça goutte !
Cuissardes : pompes à eau
Cuissardes : eau portable
Gourde : eau portable

Commission Développement Durable



SERVICE ASSAINISSEMENT

Fonctionnement de la station d'épuration « chez Barraud »

Nous utilisons de l'eau potable pour nos usages domestiques. Nous y introduisons différents polluants et nous la transformons en eaux usées.

Comment sont traitées les eaux usées ?

Les eaux usées de nos canalisations sont collectées dans un réseau d'assainissement dit unitaire à 90 %. Celui-ci récolte les effluents domestiques ainsi que les eaux des voiries. Ces effluents arrivent en gravitaire à la station d'épuration par deux collecteurs qui se rejoignent en tête de prétraitement pour y subir les étapes suivantes.

A - PRETRAITEMENTS

• Le dégrillage : l'eau polluée arrive en tête de station et passe par un dégrilleur qui permet de trier à travers des grilles les plus gros déchets solides, morceaux de plastiques, cartons, bois, lingettes, etc...

• Dessablage et déshuilage :

I - Après le dégrillage, les eaux usées sont dirigées vers un bassin par gravité, les sables et les graviers se déposent au fond : c'est le dessablage. 2 - A l'inverse, plus légères que l'eau, les graisses remontent à la surface et sont récupérées par raclage : c'est le déshuilage.

B - TRAITEMENT BIOLOGIQUE

3 - Cette étape consiste à reproduire le processus naturel dans les rivières mais en accéléré. Les eaux débarrassées des déchets sont amenées dans un bassin d'aération où sont développés des micro-organismes. Pour fournir de l'oxygène à ces bactéries, le bassin est équipé d'une turbine. Ces bactéries vont se nourrir et éliminer ainsi



les matières organiques. Elles permettent également de traiter les nitrates et les phosphores.

4 - La clarification : les eaux usées une fois dépolluées sont dirigées vers un deuxième bassin circulaire appelé clarificateur. Cette étape consiste à séparer l'eau de la boue qui va se déposer au fond du bassin. L'eau claire qui restera en surface sera analysée afin de vérifier la conformité en fonction de la réglementation en vigueur. Cette eau dépolluée peut retourner en rivière pour y reprendre son cycle naturel.

La société de pêche de Panissières « la truite des Montagnes du Matin » constate que:

- les fonds de rivières sont propres et les eaux sont claires ;
- la truite sauvage est de retour et la quantité d'écrevisses est en augmentation.
- Elle fait également remarquer que le débit de la rivière est de plus en plus régulé grâce aux rejets après traitement des eaux usées de la station. Ces remarques sont importantes car elles soulignent les efforts réalisés par la commune sur le milieu naturel.

Sans station, l'eau usée mettrait des millions d'années à être épurée naturellement et les cours d'eaux seraient un véritable égout à ciel ouvert.

C -TRAITEMENT **DES BOUES**

Les boues tombées au fond du bassin sont pompées et envoyées dans un silo ouvert pour y être raclées et hersées afin d'enlever une partie de l'eau qu'elles contiennent. Elles sont ensuite déshydratées par une presse qui permet d'égoutter la boue.

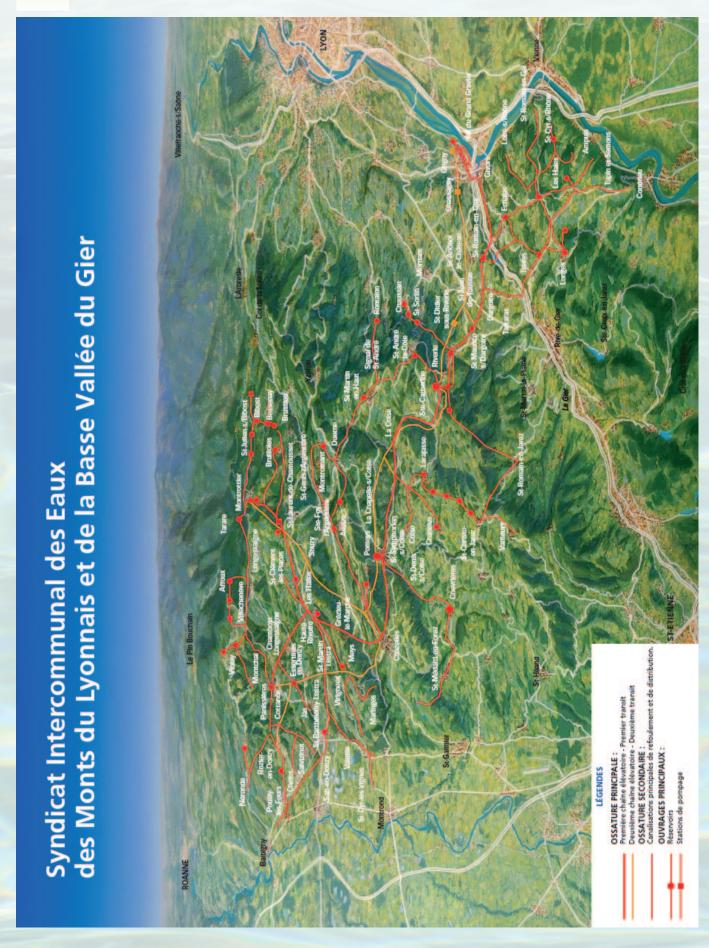
En sortie de cette presse, un ajout de chaux est réalisé pour augmenter le PH et stabiliser la boue, ainsi elle devient plus compacte. Le système de déshydratation permet de limiter les tonnages à évacuer.

Cette boue est ensuite stockée dans une fosse avant d'être valorisée en agriculture (environ 260 tonnes par an) par le biais d'un plan d'épandage qui est lié à un cahier des charges (chaque année, analyse des boues, des sols, identification des parcelles épandues et suivi des quantités incorporées). Le suivi est assuré par la SEDE Environnement.

Sans station d'épuration, le procédé biologique naturel ici développé se ferait dans les cours d'eaux. Le temps de séjour de l'eau dans la station est d'environ une journée.

Les chiffres clés 2011 du Service assainissement 1224 : clients assainissement •0.63 € / jour / famille pour les services eau et assainissement •96 387 m³ facturés en 2011 236 816 m³ d'eau épurés par la station

Commission Développement Durable



Commission Sport Jeunesse

Travaux

Le clos de l'Amicale Boule sera rénové prochainement. Les traverses de chemin de fer qui entourent les jeux seront remplacées par une clôture du même type que celle du stade.

L'entrée du stade municipal Louis Martin sera goudronnée. Ceci évitera un soulèvement excessif de poussière en période sèche et la formation d'énormes flaques d'eau lorsqu'il pleut.

Inauguration

Mi avril, le foyer des jeunes a été inauguré en présence de Monsieur le Maire, d'adjoints et de conseillers municipaux. Les travaux d'un montant de 30 000 € ont été réalisés par les employés communaux et des artisans locaux



Photo René Banchet

Nos sportifs

Pascal Bourrat qui s'est classé 3 271^e sur 34 297 participants au dernier marathon de Paris.



Photo René Banchet

Début mai, la Joyeuse Boule du Président Noël Seigne a organisé, encore une fois avec brio, le fanion du secteur bouliste montbrisonnais.

La compétition a été remportée par deux locaux, Norbert Vérot et Patrick Tricaud.

L'équipe de **tennis** du capitaine Raynaud est en passe d'accéder à la division supérieure pour la deuxième année consécutive.

Forum des associations

La commission sport, ayant été sollicitée à maintes reprises par plusieurs clubs sportifs, avait décidé d'organiser un forum des associations à l'occasion de la foire de la Saint-Loup. Toutes les associations sportives ont été invitées à y participer mais seulement trois ont rendu réponse.

Devant le peu d'engouement suscité par cette proposition, la commission a renoncé avec regrets à l'organisation de ce forum.



Commission Culture - Patrimoine

Dix questions sur le nouveau site de la commune http://panissieres.fr

1) Pourquoi avoir créé ce site ?

Pour se doter comme la plupart des communes aujourd'hui d'un outil de communication actuel et donc pour améliorer la connaissance des affaires communales par les citoyens. Avant tout, il s'agit de faciliter la tâche du public en évitant des déplacements inutiles pour un simple renseignement. C'est aussi la raison pour laquelle, il doit être encore étoffé. Prochainement, on pourra consulter, par exemple, le planning de réservation des salles communales et faire une demande de réservation en ligne.

2) Peut-on réaliser en ligne des démarches administratives?

Toutes les démarches administratives offertes par le site officiel du service public seront à terme possibles (demandes d'actes de mariage, de naissance etc...).

3) Le site va-t-il être réactualisé régulièrement?

En fait, il y a deux types de réactualisation. Sur le plan local, l'administrateur local tient à jour l'actualité communale, les différents comptes-rendus, la vie associative. Sur le plan des démarches administratives c'est le site national du service public qui effectue les actualisations. Enfin, sur le plan par exemple des marchés publics, c'est le Conseil Général de la Loire qui tient à jour cette actualité. On est donc toujours dans l'actualité.

4) Une association peut-elle communiquer par le site?

Bien sûr, toutes les informations que l'on souhaite communiquer (dates de manifestations, événements) peuvent être affichées dans la page d'accueil. Il faut que chacun prenne l'habitude de consulter régulièrement. C'est la commission municipale chargée de la culture qui effectue les mises en ligne.

Il suffit d'envoyer un message à l'adresse email de la commission :

commssion.culturepatrimoine@panissieres.fr ou de passer en mairie et de laisser un message à l'accueil. Mais il est impératif qu'on s'assure bien du droit à l'image des personnes que l'on souhaiterait associer à l'article par une photo.

5) Peut-on adresser des messages, des questions aux élus ?

C'est tout à fait possible et ceci de deux façons. Sur la page d'accueil, on trouve le mail de la commune qui reçoit en direct les messages. Si on veut interroger directement un adjoint sur un problème précis lié à une commission spécifique ou faire une suggestion, on se dirige sur la page « commissions ». Là, pour chaque commission, on peut joindre directement l'adjoint responsable. Evidemment, cela se fait de manière courtoise et civile en indiquant ses coordonnées pour avoir une réponse dans les meilleurs délais.

Cette possibilité offerte mettra sans doute un peu de temps pour devenir opérationnelle mais il ne faut pas hésiter à l'utiliser. Cela rendra la communication plus facile et permettra à chacun d'avoir des réponses rapides.

6) Si une association a un site, peut-on faire figurer un lien?

Bien entendu et c'est déjà le cas pour deux d'entre elles. Là aussi, il s'agit encore une fois de faciliter la communication inter-associations. C'est aussi la possibilité donnée à des personnes extérieures à la commune d'être renseignées sur les associations.

7) Les services municipaux « écoles, crèche, collège, bibliothèque...» peuvent-ils avoir un espace dédié?

Oui, chaque service qui figure sur les pages « services municipaux » peut avoir un espace pour informer sur son projet d'école, sur ses horaires d'ouverture, sur un événement particulier. Là aussi, il suffit d'adresser les renseignements que l'on souhaite communiquer.

8) Le bulletin municipal va t-il disparaître?

Non, d'abord par souci d'équité. Tous les Panissiérois ne sont pas encore équipés d'ordinateurs. Et ensuite, il y a des collectionneurs qui conservent les numéros, des personnes qui prennent du plaisir à cette lecture semestrielle... des associations qui effectuent des comptes rendus longs, imagés qui ont tout à fait leur place sur un bulletin.

9) Existait t-il déjà un site de la commune ?

Oui et il existe toujours! Ce site administré par un Panissiérois est très riche sur l'histoire de Panissières, très documenté et complémentaire au site officiel de la commune. Il n'y pas concurrence! Ce sont deux outils de communication qui ont des vocations différentes.

10) Qui est l'administrateur du site?

C'est l'adjoint chargé de la culture et du patrimoine dont la commission avait déjà en charge le bulletin. C'est donc tout naturellement que cette commission a travaillé sur ce nouvel outil. Par ailleurs, ce site a été réalisé par Lionel Lafont, employé communal chargé du centre multimédia.



Les brèves de la commission

- L'aménagement extérieur de la chapelle St-Loup est en cours. Un muret de soutènement sur le bas a été réalisé. Une pelouse arborée et bordée de haies basses agrémentera cet aménagement et un revêtement sera mis en place sur le devant.
- Notez dans vos agendas le rendez-vous dansant du 1er septembre avec le groupe « la guinche ». Ce concert musette dansant aura lieu dans l'espace près de la caserne des pompiers. Un parquet pour les danseurs sera installé. Entrée 6 euros. Un aperçu du spectacle sur http://www.youtube.com/watch?v=Ym110-NLmwE
 - La route du textile qui s'étendra sur les deux communautés de communes des collines du matin et de Balbigny verra le jour en 2013. C'est un projet commun des deux communautés de communes. Rappelons qu'il s'agit de la mise en place d'une signalétique touristique dans chaque village en entrée de bourg et en centre-ville qui identifiera notre territoire à partir de sa spécificité traditionnelle : le textile. Parallèlement, une visite découverte autoguidée sera mise en place dans chaque village avec des panneaux explicatifs.

Ecole de musique







Les enseignements proposés à l'école de musique sont :

- éveil musical pour enfants de 4 à 6 ans,
- formation musicale à partir de 7 ans,
- formation musicale adultes,
- cours d'instruments : batterie, clarinette, flûte traversière, guitare, piano, saxophone, trompette,
 - classe d'orchestre et groupe musiques actuelles.

Nous présentons chaque année deux auditions de musique, une au mois de décembre et l'autre au mois de juin. Ces auditions sont ouvertes à tous.

INSCRIPTIONS RENTREE 2012/2013

- Vendredi 31 août 2012 de 16h30 à 19h00
- Samedi ler septembre 2012 de 10h00 à 12h00

A l'ESPACE MUSICAL 24 rue de l'égalité PANISSIERES

Pour tous renseignements: Maxime BERNE 04 77 28 76 31 ou par mail : ecole.de.musique. panissieres@orange.fr

Commission Voirie



Un chantier impressionnant

Bien visible depuis la RD 60 Direction Feurs, une plateforme de 25 000 m² a été créée afin d'accueillir un bâtiment industriel de 10 000 m² devant abriter les entreprises Jaubert-Gayet, Euromag et Rénovmag, un peu à l'étroit dans leurs locaux actuels.

Ces entreprises spécialisées dans la fabrication, la rénovation et la commercialisation de véhicules magasin sont actuellement implantées au Pont Rochand. Globalement, elles emploient environ 85 personnes. Cette implantation leur permettra de regrouper les différentes activités sur le même site.

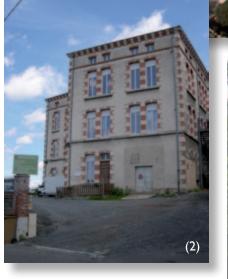
La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes des Collines du Matin, compétente en matière de développement économique.

Après appel d'offres, les travaux ont été confiés à l'entreprise Guintoli (qui vient de réaliser l'autoroute A89). Ainsi 60 000 m² de matériaux ont été remués, déplacés, compactés sur le site du Roule, sans apport nouveau et sans évacuation.

Pendant toute la durée du chantier des sondages, des analyses géologiques, des mesures de portance garantissent la fiabilité de cette réalisation.

Réalisations à venir au cours du 2^e trimestre 2012

- Amélioration de voirie communale au hameau du Roule par un revêtement bicouche.
- Aménagement de la sortie de l'Ecole Publique Primaire rue Jean Macé et création d'un parking. (1)
- Aménagement de l'espace du Centre Culturel avec alternance de massifs végétalisés et d'enrobé. (2)
- Première tranche de l'aménagement de l'entrée du bourg route de Montchal avec la consolidation d'un mur de soutènement et la réalisation d'une passerelle piétonnière adossée au pont routier actuel, côté Chemin des Roches. (3)





Le COCA (COntrat Communal d'Aménagement)

UN AMENAGEMENT DU CENTRE VILLE DE PANISSIERES

Les atouts de Panissières : petite ville avec entreprises, collège, commerces et nombreux services.

Pour tirer un meilleur parti de ces avantages, les élus ont pris conscience qu'il était maintenant nécessaire de rénover le centre bourg. Leur réflexion a été nourrie par le travail important effectué lors de

la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Elle devrait aboutir à des actions concrètes.

Problématique dominante: comment redonner son attractivité au centre ville?

■ Comment repeupler le centre ville ?

Le centre bourg se vide de ses habitants (on trouve de nombreuses maisons inhabitées du fait de leur manque de confort et d'accessibilité, maisons qui ne correspondent plus aux attentes de nouveaux habitants éventuels).

Il faut envisager des modifications progressives du cœur de bourg pour l'amélioration de la qualité et de l'attrait global du cadre de vie (aération, places, façades...).

■ Comment maintenir des

pôles d'activités économiques, sociaux et culturels dans le centre?

Ces pôles sont un facteur d'attractivité.
Panissières a la chance d'avoir un centre
bien inscrit dans son histoire et dans son paysage urbain.
Il faut le rendre plus vivant.

■ Comment rationaliser les flux de circulation et les possibilités de stationnement, rendre compatibles les moyens de déplacements (piétons, vélos, autos) ?

La réflexion se poursuit pour une cohabitation harmonieuse.

La commune s'est donc engagée dans un COCA (COntrat Communal d'Aménagement)

C'est une action menée en partenariat avec le Conseil Général.

Contenu

L'étude prend en compte l'ensemble des problématiques de la commune (population, logement, cadre de vie, environnement...)

3 phases:

- un diagnostic prospectif de la commune,
- différents scénarii d'aménagements de la commune,
- un programme d'aménagement pluriannuel chiffré et échéancé.

Exigences du Conseil Général

- L'étude doit être réalisée par un bureau d'études et respecter les critères qualitatifs fixés par le Conseil Général,
- Réalisation d'une étude prospective et financière réalisée par le Trésor Public.

Accompagnement du Conseil Général 42

Technique et financier.

Où en sommesnous aujourd'hui?

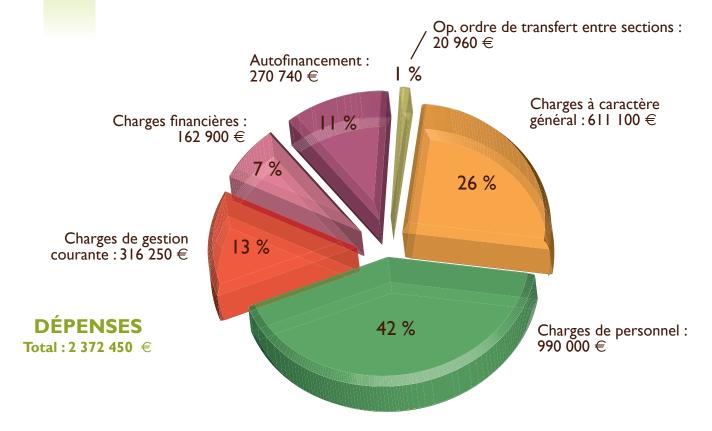
Le diagnostic (travail des élus et du cabinet d'études) est maintenant terminé.

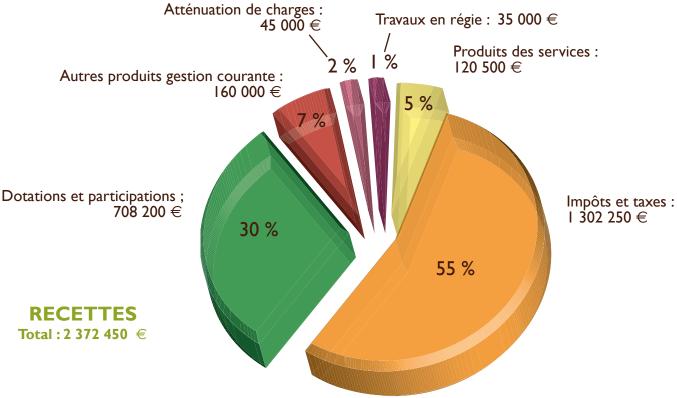
Ce diagnostic a été partagé lors de deux séminaires avec les commerçants et professions de services de Panissières ainsi que la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Nous en sommes maintenant à la rédaction d'un programme d'aménagement cohérent à moyen et long terme, programme qui sera chiffré ainsi que l'enveloppe prévisionnelle d'intervention du Conseil Général.



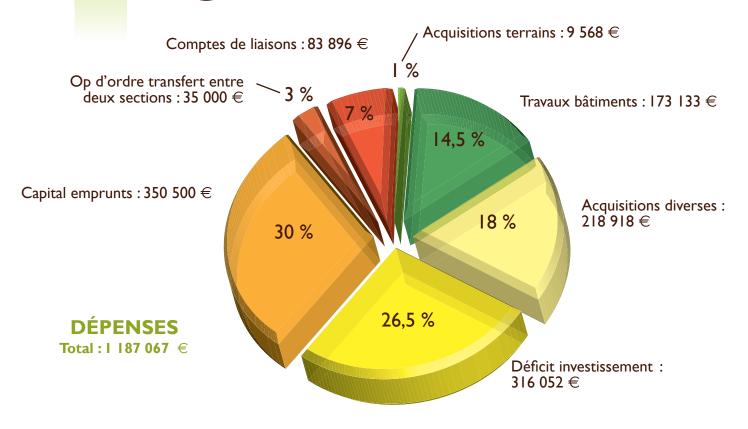
Budget de fonctionnement

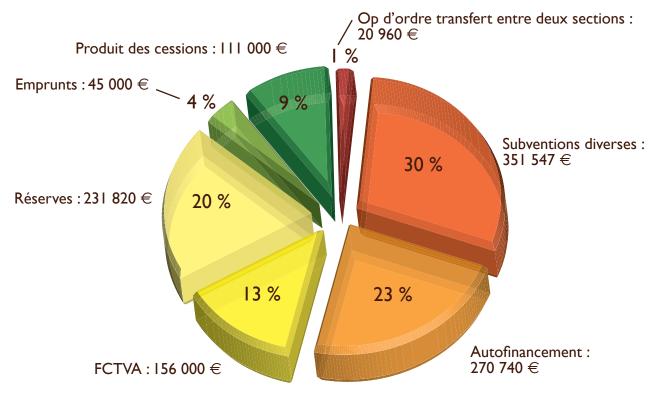




Compte administratif 2011						
Dépenses de Fonctionnement réalisées	2 135 830 €					
Recettes de Fonctionnement réalisées	2 367 651 €					
Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement 2011	23 82 €					

Budget d'investissement





RECETTES Total: | 187 067 €

Compte administratif 2011						
Dépenses d'Investissement réalisées	440 4 €					
Recettes d'Investissement réalisées	1 124 090 €					
Déficit d'investissement	- 316 051 €					

Musée de la cravate et du textile des collines du matin

Les nouveautés

- Des travaux ont été faits au Musée pendant l'hiver ! Pour le confort de tous, les sanitaires ont été refaits à neuf avec des toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un nouvel escalier a vu le jour sous le hangar pour accéder plus facilement à l'étage où sont stockées actuellement nos réserves.
- Un parcours scolaire a été imaginé pour les élèves de primaire avec des visites thématiques et des activités graphiques et créatives. Des classes de Panissières, Lyon, Chambost-Longessaigne et Pommiers-en-Forez ont déjà
- Depuis le début de la saison, les visites sont également agrémentées été séduites par ces visites! de deux vidéos (une sur la présentation de l'usine au musée, l'autre sur l'histoire textile de Panissières avec la participation des établissements Dutel et Tassinari & Chatel).

RENSEIGNEMENTS **PRATIQUES**

Ouvert de mars à novembre, du mercredi au dimanche, de 14h à 18h. Fermé les jours fériés Accueil pour les visiteurs à mobilité réduite Entrée : 3,50 € par personne. Gratuit pour les moins de 16 ans. Entrée groupe (min. 10 personnes) 3 € par personne. Accueil des scolaires (jeudi-vendredi) : I € par enfant. Gratuit pour les écoles des Communauté de Communes des Collines du Matin. N'hésitez þas à contacter le 04 77 26 23 46 pour réserver dès maintenant ! www.musee-de-la-cravate.



Le Musée abritera deux expositions temporaires pour la saison 2012!

Du 1er juin au 31 août, Julie ARGOUSE (sculpteuse et peintre de l'Atelier l'Art Oseur à Saint-Barthélémy-Lestra) vient exposer ses créations lors de l'exposition intitulée « Les Natures ».

Puis, du 5 octobre au 10 novembre, ce sera au tour de Michelle BONNETAIN (plasticienne de Bully) d'investir le Musée avec son exposition nommée « Quand le textile devient art plastique ».

Des animations très diverses cette année vont agrémenter la saison!

Celles qui se sont déjà déroulées...

Jeudi 15 Mars - Diffusion du film « Au Fil du Temps »

A l'occasion du lancement de notre saison 2012, 120 personnes étaient présentes à projection au Cinéma Beauséjour. Ce film retrace l'histoire du tissage du néolithique à aujourd'hui, certaines scènes ont été tournées au Musée avec des gens d'ici comme acteurs. Les réalisateurs Dominique DOZOLME et Carine LOUBEAU, qui ont parcouru les régions Rhône-alpes et Auvergne pour réaliser ce film, nous ont fait le plaisir d'assister à cette soirée et de partager

leur expérience et leurs souvenirs avec le public.

Jeudi 19 Avril Contes de Tissage

La Troupe des Jeunes du Canard Bleu est venue présenter des contes narrant des légendes, des épopées, des histoires autour du tissage, face à près de 90 personnes conquises par cette animation ludique et conviviale.



Parlons Patois Cet après-midi, organisée en partenariat avec le Centre Social de Montbrison et animée par André GILLOT (animateur du groupe Patois Vivant) a rassemblé les patoisans des montagnes du

matin, des monts du lyonnais et du forez. Tous ont échangé avec gaieté des histoires et des souvenirs dans ce langage en voie de disparition...

Samedi 19 Mai Nuit européenne des Musées

Les Amis du Musée ont eu le plaisir d'accueillir 96 visiteurs jusqu'à 23h, venus des environs mais aussi de Saint-Etienne, Lyon, Nice, Paris, Metz et même de Roumanie... Les enfants ont été ravis de participer à l'atelier « Fabriquez votre cravate ! » mis en place pour l'occasion. Enchantés, ils sont repartis avec leur réalisation.

Vendredi 25 Mai Hommage à Damien Ruffier

Depuis l'an dernier, l'association des Amis du . Musée tient à rendre hommage aux personnes ayant oeuvré pour le tissage panissiérois et la mise en place du Musée. Cette année, c'est Damien Ruffier, un des premiers fondateurs du Musée, qui a reçu un hommage émouvant devant

sa famille présente pour l'occasion, ses amis et de nombreux tisseurs. Des anecdotes et rappels du parcours de Damien, passionné de moto et de nature, ont été racontés.

Celles qui se dérouleront dans les mois à venir... Samedi 15 & Dimanche 16 Septembre, 10h-18h Journées Européennes du Patrimoine

Visites libres et guidées, expositions.



A 14h, l'artiste Michelle Bonnetain viendra présenter son exposition « Quand le textile devient art plastique ». A 15h, elle dirigera un atelier pour enfants sur le thème de l'objet.

L'espace boutique

Vous cherchez un cadeau pour un anniversaire, une fête ? Ou vous désirez juste vous faire plaisir, venez jeter un oeil à la boutique du Musée ! Vous y trouverez des écharpes et foulards peints main de l'entreprise Denis ainsi que des cravates en soie et des noeuds papillon. Mais la boutique propose aussi toute une gamme de « produits senteur » (parfums,

bougies, feuilles parfumées, sachets senteurs...) liés à la tradition du linge et également une gamme de « produits pour enfants » (tricotins, métiers à tisser, sacs à colorier...). Faites votre choix...



La Municipalité et l'Association des Amis du Musée de la Cravate et du Textile des Collines du Matin, toujours à la recherche de nouvelles collaborations, invitent tous ceux qui ont envie de s'investir dans le développement de ce site muséographique à les rejoindre!

A très bientôt...



Cinéma



PREMIER BILAN : déjà plus 10 000 spectateurs !

Après un peu plus de 6 mois d'exploitation, le cinéma Beauséjour a accueilli, samedi 19 mai 2012, son 10 000e spectateur ! Ce dernier, ou plutôt cette dernière puisque c'est une jeune Panissiéroise prénommée Coralie, s'est vu offrir à sa grande surprise et pour son plus grand bonheur un carnet d'abonnement de 10 entrées d'une valeur de 40€ remis par le Président de l'association, Pierre Second. Un petit pot de l'amitié avec quelques membres l'association a été organisé après la séance pour fêter comme il se doit cet événement.



Performance d'autant plus importante et intéressante puisque c'est la première fois que le Cinéma Beauséjour atteint un tel niveau de fréquentation sur une saison et cela sur une saison incomplète dans la mesure où le cinéma a ouvert ses portes seulement depuis le 4 novembre 2011 après plusieurs a ouvert ses portes seulement la meilleure saison avait accueilli 8 500 mois de travaux. Jusqu'à présent la meilleure saison avait accueilli 8 500 spectateurs. C'est une vraie réussite et une vraie satisfaction pour tous les membres de l'association.

Cette année Beauséjour fermera ses portes pour une trêve estivale bien méritée le mardi 17 juillet 2012 et fera sa rentrée fin août début septembre, la méritée le mardi 17 juillet 2012 et fera sa rentrée fin août début septembre, la date précise restant à ce jour à définir. Ce retour sera notamment marqué par une modification des tarifs. En effet nous appliquons depuis 2004 le tarif actuel. Or, la TVA est passée depuis le début de cette année à 7%. De nombreux spectateurs sont d'ailleurs surpris du bas coût des entrées, un réajustement, spectateurs sont d'ailleurs surpris du bas coût des entrées, un réajustement, même modeste, devenait indispensable. Les prix seront donc les suivants à partir de septembre 2012 :

Le ticket adulte passera de 5€ à 5,50€ Le ticket enfant passera de 3,50€ à 4€ Le carnet d'abonnement (10 entrées) passera donc à 45€ Toutefois, le prix de la location des lunettes pour la 3D restera inchangé (1,50 €) et l'ensemble des carnets d'abonnement achetés antérieurement à la modification des tarifs seront bien évidemment toujours valables.

A noter que dans un souci d'offrir toujours le meilleur à son public, l'association cinéma vient d'investir tout récemment dans un système de son entièrement numérique digital capable de restituer les ambiances sonores les plus intimes comme les plus spectaculaires : « écoutez la différence » !!!

Notre site internet rencontre lui aussi un succès grandissant; voici son adresse à enregistrer dans vos favoris et à transmettre à vos amis:

http://cinemapanissieres.free.fr/

Vous y trouverez tous les programmes, horaires et extraits des films à l'affiche, des infos exclusives ainsi qu'une visite virtuelle assez impressionnante de votre cinéma préféré. Vous aurez également la possibilité de vous inscrire gratuitement (...et en toute confidentialité!) à notre newsletter afin de recevoir chaque mercredi directement dans votre boîte mail le programme et les horaires de la fin de la semaine. Vous êtes d'ailleurs déjà très nombreux à utiliser ce service.

Bonnes vacances, bons films et à très bientôt au cinéma Beauséjour!

L'équipe du Cinéma Beauséjour.

Bibliothèque

La bibliothèque offre un large choix de livres pour adultes et enfants (plus de 13 000 titres) : romans, documentaires, bandes dessinées, livres en gros caractères pour les mal-voyants... et 20 titres de revues. Vous y trouverez aussi des DVD et des CD ainsi que des livres-audio (livres lus à écouter sur lecteur CD). Tous ces documents sont à votre disposition, il suffit de s'acquitter des droits d'inscription (valables un an).

Expos temporaires



- Le ler semestre a été consacré à l'Afrique noire : une large sélection de livres, DVD et CD prêtés par la Médiathèque Départementale,
- Pendant l'été, ce sont des « premiers romans » qui vous sont proposés ainsi qu'une malle-CD sur le thème « Acteurs chanteurs »
- A l'automne, l'expo livres sera consacrée au « Cheval », l'expo

DVD au « Festival de Cannes » et l'expo CD aux « Contes musicaux »



L'Heure du conte

Les enfants, qui participent à cette activité, ont eu le plaisir de partir à « la chasse au trésor », de voyager en « Afrique », de

conter l'histoire de l'ogre avec le « raconte-tapis », de découvrir le monde renversant des « Chauves-souris » etc...

Cette animation s'adresse aux enfants âgés de 5 à 10 ans, environ une fois par mois (le mercredi après-midi - sur inscription)

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Espace Culturel rue de l'Egalité Tél.: 04-77-28-79-73

Permanences

Lundi 10h -12h Mercredi 16h -18h30 Jeudi 16h -18h Samedi 9h30 - 12h Attention! Les horaires peuvent être modifiés pendant les vacances d'été

Tarifs

abonnement adulte : 8,50 € abonnement enfant : 3,80 € Les abonnés peuvent emprunter 6 livres, 3 CD, 2 DVD.

Info 10^e Fête du livre

Les 13 et 14 octobre 2012 à la Ferme Seigne sur le thème « Le Jeu ».

A cette occasion, un concours d'écriture vous est proposé : « A vous de jouer » pour s'amuser avec les mots sans retenue! (concours adulte à partir de 16 ans)

Vous pouvez vous procurer le règlement de ce concours à la bibliothèque, à la mairie, à l'Office du tourisme et sur le site Internet de la commune à l'adresse : panissieres.fr (rubrique Bibliothèque)



Crèche

La Passerelle : lieu de vie et d'échanges pour les jeunes enfants!

A la Passerelle, différents types d'accueil sont proposés pour la garde de votre enfant , et ceci dès l'âge de 10 semaines jusqu'à 6 ans .

La capacité d'accueil est de 22 places. La Municipalité de Panissières assure sa gestion.

Une période d'adaptation est proposée pour chaque nouvel enfant inscrit. Elle lui permet de découvrir progressivement son nouveau lieu de vie. Pour les parents, elle donne le temps de se préparer à la séparation et de faire connaissance avec l'équipe.

Le rythme individuel est respecté grâce au temps d'observation q u e chaque professionnelle se donne afin de percevoir les besoins de l'enfant au jour le jour. Ses progrès, son état de santé sont ainsi observés pour lui permettre de passer une journée de crèche la plus épanouissante possible.

La structure est aménagée avec un espace jeux libres pour les plus grands

avec un coin dînette, un coin lecture et un coin pour les jeux sensori-moteurs (garage, ferme, motos...). Il y a également un espace aménagé pour les bébés.

> Chaque jour, les temps de repas, de sieste et d'activités sont des repères rassurants pour l'enfant.

Les animations sont proposées dans un souci d'éveil à l'autonomie pour le bien être corporel (jeux d'eau...), pour stimuler les capacités motrices (modelage, gâteaux ...) les puzzles, les encastrements permettent de concilier la manipulation et la réflexion.

Les sorties dans la cour ou dans le parc sont quotidiennes. Elles permettent à l'enfant d'éveiller tous ses sens et de s'accorder un moment de détente.

Les échanges avec l'environnement extérieur ont un sens éducatif et relationnel. Il y a les sorties Poneys, les sorties à la Ferme pédagogique, les rencontres avec les enfants accueillis par les Assistantes Maternelles, les Animations musicales ou des parents et grands parents sont sollicités pour faire partager leur passion pour la musique. Il y a également des rencontres avec les personnes âgées de La Maison de Retraite autour de chansons et comptines et bien d'autres encore...

Sans oublier le partenariat avec l'école maternelle publique pour les enfants qui la fréquenteront l'année prochaine.

Votre enfant sera donc bien choyé à La Passerelle. Il reste encore des places pour la rentrée de septembre, alors n'hésitez pas!

Prenez vite Rendez-vous, en appelant le 04 77 28 66 47.

Multi Accueil ouvert du lundi au jeudi de 7h15 à 18h30

et le vendredi de 7h15 à 18h.

Fermetures annuelles : 3 semaines et demie en août, I semaine entre Noël et le Jour de l'An, I semaine au printemps (vacances d'avril), et quelques ponts.







Ecole maternelle publique

Quand l'Ecole Maternelle publique chante le jazz et le gospel



Cette année, la chorale de l'école a préparé un répertoire jazz/gospel. Il s'agissait notamment de reprises de chants traditionnels adaptés façon jazz par Bissa Bienvenu, chanteuse professionnelle d'origine ivoirienne. La prestation sur la belle scène de l'Escale à Veauche en présence de l'artiste et de musiciens professionnels a été l'aboutissement de nombreuses répétitions menées de mains de maîtres par une équipe soudée et compétente. Ce projet a pu être réalisé grâce à l'investissement des deux derniers conseillers pédagogiques en musique sur le département de la Loire. Les petits Panissiérois étaient les plus jeunes chanteurs et ont été largement applaudis par les familles venues nombreuses. Après s'être produits à la maison de retraite et à l'Arc-en-Ciel, d'autres représentations auront lieu en juin au kiosque, pour la fête de l'école et pour la fête du livre en octobre.

S'entraîner, s'entraîner, s'entraîner!

Pari gagné! Emmener les élèves de maternelle 3 jours, 2 nuits ... Pas facile pour papa, maman de laisser partir son enfant de 4, 5 ou 6 ans ... mais des liens de confiance se sont étoffés tout au long de cette année scolaire et les 30,31 mai et 1 er juin, tous les élèves de moyenne et grande sections se sont rendus à Bully au centre ARVEL pour un séjour de découverte des arts du cirque. Ils ont été rejoints par les plus petits le dernier jour.

3 jours entiers pour découvrir le jonglage, s'essayer avec balles, foulards, bâtons du diable, assiettes chinoises...

- 3 jours pour découvrir l'équilibre sur un fil tendu, sur une énorme boule, un tonneau ou des pédalgos ...
- 3 jours pour devenir un « cavalier voltigeur », trotter, faire le tourniquet, lâcher les mains, à genoux, debout, sur un très grand poney...

Ecole Maternelle bd Jean-Louis Bonnassieux

42360 PANISSIERES

04 77 28 64 82

3 jours pour prendre confiance en soi grâce à l'acquisition d'une maîtrise corporelle mais surtout pour vivre ensemble, devenir autonome, grandir!

3 jours pour finaliser le projet d'une année démarrée en octobre avec la représentation sous le chapiteau du cirque Médrano.

Depuis les élèves s'entraînent, s'entraînent, s'entraînent ... exigence du métier d'artiste ... et d'élève.

Le spectacle des arts vivants est inscrit au programme de l'école primaire et c'est tout naturellement que nous l'avons intégré à notre projet d'école, l'interdisciplinarité de son traitement donnant sens aux apprentissages.

Les élèves ont été accueillis à Bully par une équipe d'animation chaleureuse et dynamique, le séjour ponctué de surprises. le repas festif du dernier soir fut très apprécié... un clown magicien et malicieux y a fait son apparition, couronné par un spectacle de jonglage avec bolas, massues et bâton du diable enflammés!

De l'avis de tous les élèves : « En fin de compte c'était une super idée d'aller à Bully! »

TICE

Grâce à une dotation de l'éducation nationale complétée par la mise à disposition de claviers et d'écrans par le cyber centre de Panissières, les élèves peuvent désormais s'exercer à manipuler la souris et les bases de l'outil informatique.



Ecole élémentaire publique

Ecole Elémentaire 3 rue Pierre Vernay

42360 PANISSIERES

04 77 28 64 09

Rencontre USEP badminton entre les CEI/CE2 de Panissières et les CEI de Feurs de l'école Charles Perrault

« Bien mais fatiguant. » Manon,

« On a battu des records de jongles. » Tom.



dans une grande convivialité, chère à

l'USEP, que les classes de CEI-CE2 de l'école publique de Panissières ont accueilli les élèves de CEI de l'école Charles Perrault de Feurs pour pratiquer le badminton, le lundi 23 avril de 12 h à 16 h au gymnase de Panissières. Ces deux classes s'étaient inscrites dans un projet initié par la fédération française de badminton et l'USEP afin de permettre aux élèves de pratiquer ce sport dans les meilleures conditions possibles. Ainsi ces classes ont pu bénéficier notamment de prêt de matériel : raquettes de qualité et particulièrement adaptées à la taille de chaque enfant, échelle de déplacement... et de séances pédagogiques qui seront retravaillées à partir des remarques des élèves et des enseignants dans un souci d'amélioration. Nathalie Martin, représentante du comité départemental, était présente lors de

cette rencontre afin de rendre compte des progrès réalisés par chaque enfant. Les enfants ont passé une excellente journée en apprenant à connaître de nouveaux camarades et en pratiquant le badminton.

Les CM1 CM2 de l'école publique en Auvergne

Nous sommes partis du 2 au 5 avril à Super-Besse. Nous avons visité Vulcania, où nous avons percé les mystères des volcans. Nous avons randonné autour du lac Pavin qui a été formé par un volcan. Nous avons résolu des énigmes au puy de Lemptégy. Le puy de la vache n'a plus de secret pour nous, car nous avons gravi son sommet. La grotte de Sarcoui a été explorée. Enfin, nous avons fait un saut dans le Moyen-âge en nous rendant au château de Murol et dans la cité médiévale de Besse.

Ce voyage était fantastique, et nous sommes devenus incollables sur les volcans!

Les CM1/CM2



Ecole privée

Ecole Privée Jeanne d'Arc Rue Hermann Tobler 42360 PANISSIERES 04 77 28 60 19

Journée à l'Ecole du Cirque

Dernièrement, nous sommes allés au cinéma avec nos correspondants de Saint-Martin-Lestra voir « Le cirque », un film muet, en noir et blanc avec Charlie Chaplin.

Ensuite, tous ensemble, nous avons pris le car pour aller à l'Ecole du Cirque à Chambéon. A notre arrivée, nous avons assisté à un spectacle de chevaux et de jonglerie. Puis nous avons pique-niqué.

Nous nous sommes partagés en différents groupes pour faire des ateliers : marcher sur un fil, tenir en équilibre sur de grosses boules, monter et tourner sur des trapèzes, faire des roulades, sauter sur un trampoline, s'enrouler dans un tissu, faire des exercices au sol.

Nous avons repris le car pour rentrer, très contents de cette journée.



Séjour à la neige

Les élèves de CMI-CM2 de l'Ecole Privée se sont rendus pendant 5 jours à St-Jean-Montclas pour faire du ski. Ils vous racontent leur semaine.

« Du statut de débutant, nous avons tous progressé et ceci malgré quelques frayeurs. Nos deux moniteurs ont validé notre niveau en ski en nous remettant notre badge. Hébergés à Air Soleil dans le petit village fortifié de Seyne-les-Alpes, nos après-midi étaient occupées à diverses activités : casino, jeu du patrimoine, visite d'une école d'autrefois, peinture sur verre, achat de souvenirs....

Comme distractions du soir, nous avons découvert les métiers d'apiculteur et de pisteur. La dernière soirée a été réservée à la boum. Nous sommes rentrés ravis et prêts à recommencer ».



EHPAD

La naissance du « Fil d'Or »



La maquette du futur établissement

Au bout de la rue des Lauriers, sur un terrain de 9000 m² acheté en 2009, le nouvel EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), attendu depuis si longtemps, baptisé « Le Fil d'Or » est en train de naître. Le bail emphytéotique a été signé en juillet 2011 et les travaux ont débuté en ce mois d'avril.

Le respect de l'environnement est depuis plusieurs années une préoccupation majeure. Aussi, le groupe Vinci a-t-il privilégié plusieurs dispositions dans son cahier des charges : propreté et tenue du chantier, tri et traitement

des déchets, réductions des consommations, réduction des nuisances sonores et visuelles. Une architecture simple, traditionnelle avec des toits en tuiles et seulement quelques parties végétalisées permet à ce bâtiment de s'intégrer parfaitement dans le paysage panissiérois.

Il sera constitué de 3 niveaux :

- au rez de jardin, se situeront la blanchisserie, les services techniques, les locaux logistiques et de stockage,
- au rez-de-chaussée, les services administratifs, médicaux, la restauration, les salles d'activités, 28 chambres sécurisées pour les malades Alzheimer et le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA),
- au l'er étage, se trouveront 64 chambres individuelles de 21 m² dont 4 communicantes,
- les espaces extérieurs seront protégés tout en conservant pour la plupart des résidents leur liberté d'aller et venir. Les parkings permettront au personnel et familles de se garer dans l'enceinte de l'établissement.

Afin de limiter les impacts environnementaux le choix des produits et des entreprises a été étudié minutieusement par l'emphytéote. La réduction des coûts d'exploitation a été recherchée et notamment de l'énergie. Des panneaux solaires devraient permettre de couvrir 45% des besoins en eau chaude sanitaire, des chaudières à condensation à haut rendement seront installées, les ponts thermiques ont été étudiés avec soin et les déperditions dues au renouvellement d'air sont maîtrisées grâce à la ventilation double flux, les éclairages à leds et détecteurs de présence automatiques sont privilégiés. L'établissement n'a pas été autorisé par les instances de tutelle à augmenter sa capacité actuelle. Ce sont donc 92 résidents et les mêmes effectifs en personnel (une soixantaine) qui devraient prendre possession des nouveaux locaux.

La fin du chantier est prévue pour la fin d'été 2013 et l'installation des 92 résidents, dans les nouveaux locaux à l'automne 2013, si tout va bien !!!



FNATH

A connaître... à faire connaître

Association des Accidentés de la Vie

(anciennement les mutilés du travail)

Votre voix si vous êtes victime :

de l'amiante - d'un handicap - d'un accident de la route - d'une maladie - d'une longue maladie (affection de longue durée) - d'une invalidité - d'une maladie professionnelle - d'un accident de droit commun (d'une agression) - d'un accident du travail ou d'un accident de trajet.

Dans votre intérêt, ne restez pas isolés et ignorants de vos droits.

Vous rencontrez des difficultés administratives auprès de : la MDPH (ex COTOREP) - la sécurité sociale - la caisse de retraite - la prévoyance : accident, invalidité, décès - l'ASSEDIC - la Caisse d' Allocations Familiales - votre assurance.

Depuis 1921, dans une action collective de représentation 200 000 adhérents depuis 1921 20 000 bénévoles.

En 2005, l'association est reconnue d'utilité publique.

Avec plus de 80 groupements départementaux et plus de 1 500 sections locales animées par ses militants bénévoles appuyés par des collaborateurs salariés compétents,

La FNATH vous renseigne, vous conseille, vous défend.

Section Panissières:

Adresse:
Bernard MELAY
Lotissement clair vallon
42360 Panissières

Permanences : 4^e vendredi de chaque mois, à la Maison de la Commune à Feurs - de 9 h à 11 h



Lorsque l'alcool pose problème, il faut en parler, ne pas attendre d'arriver à la dépendance, ce qui, hélas, est trop souvent le cas.

Nous sommes là pour écouter en toute discrétion, sans juger. Nous sommes passés par ce problème. Qui peut mieux que nous comprendre les douleurs et les souffrances endurées par le malade, le conjoint et l'entourage.

Une permanence a lieu à Panissières à la Communauté de communes les 2^e jeudi de chaque mois, de 17h30 à 19h30.

Il est également possible de rencontrer en toute discrétion (à votre domicile ou autre lieu à votre convenance), les personnes de notre association. Il suffit de téléphoner au 04.77.27.92.58 ou au 04.77.28.76.92 N'hésitez pas à laisser un message, nous vous rappellerons.

Nous organisons aussi des réunions de groupes très conviviales un vendredi sur deux à la Maison de la Commune de Feurs à partir de 20 heures (salle du haut, côté hôpital).

Ces réunions sont ouvertes à tous. Il est possible de rencontrer d'autres personnes confrontées à ce problème. Elles s'en sont sorties ou veulent s'en sortir.

Nous organisons aussi des loisirs, tels que des lotos, pique-niques... qui montrent qu'il est possible de s'amuser sans alcool.

Office de tourisme Une année bien remplie...











OFFICE DE TOURISME** DES MONTAGNES DU MATIN I, rue de la République 42360 PANISSIERES

Tel. 04 77 28 67 70 - Fax. 04 77 28 82 18

Mail: ot@montagnesdumatin.com - www.montagnesdumatin.com

OUVERT du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h et samedi de 9h à 12h (fermeture à 17 h du 15 novembre au 15 mars)

Une année bien remplie



VIE INTERNE DE L'OFFICE

Du nouveau dans le personnel : depuis le départ de Julie Meunier, c'est désormais Laëtitia Gattuso, conseillère en séjour, qui vous accueille au siège de l'office de tourisme à Panissières.

La gazette des Montagnes du Matin : depuis le début de l'année, l'office de tourisme élabore chaque mois une « gazette » dans laquelle sont répertoriées toutes les nouveautés touristiques de notre territoire. Cet outil de communication se veut un lien entre

l'office de tourisme et les professionnels du tourisme, les adhérents, les élus, délégués, bénévoles, membres d'associations.... C'est également un moyen de vous informer sur toutes nos missions. Cette gazette est envoyée par mail. Si vous désirez la télécharger vous pouvez le faire sur notre site internet www.montagnesdumatin.com; vous pouvez également vous abonner afin de recevoir la gazette chaque mois.

Cartes de pêche : vous pouvez désormais acheter votre carte de pêche (annuelle, journalière etc.) au siège de l'office de tourisme.

FREOUENTATION

L'office de tourisme a répondu à 11 717 sollicitations en 2011 : 6 631 au guichet (augmentation de 1,5 % par rapport à 2010), 4524 au téléphone (+ 27 %, augmentation essentiellement due aux visites du chantier de l'autoroute), et 457 courriers et mails (maintien par rapport à 2010).

AMENAGEMENT

Réseau VTT: il est entièrement balisé et une carte répertoriant tous les circuits est en vente au siège de l'office de tourisme (2 €). Les circuits sont également téléchargeables sur le site internet www.montagnesdumatin.com

L'office de tourisme remercie tous les bénévoles qui ont participé à cette refonte du réseau et qui vérifient régulièrement le balisage et l'état des chemins : sans eux rien ne serait possible.



Sentier thématique du Monorail : des tables de lecture sont installées sur le sentier pédestre du Monorail (entre les serres du Monorail à Panissières et les vestiges de Donzy à Salt-en-Donzy).

Vous pouvez venir chercher le



questionnaire à l'office de tourisme afin de faire le jeu proposé sur ce sentier thématique ou bien le télécharger sur le site internet de l'office de tourisme, dans les pages spéciales « Monorail ».

Des objets estampillés Monorail sont à gagner, mais également en vente au siège de l'office : mugs, crayons de couleur,



livres, stylos... Une bonne idée de souvenir ou de cadeau...Ces objets ont été offerts à l'occasion de la dernière marche du Monorail (9 avril 2012) qui a rassemblé 1106 marcheurs.

PROMOTION / EDITIONS

Comme chaque année, l'office de tourisme a participé à différents salons afin de promouvoir notre territoire des Montagnes du Matin. Pour sa promotion, l'office réalise de nombreux documents touristiques, diffusés lors des salons

mais également dans toutes les Montagnes du Matin (mairies, professionnels du tourisme etc), dans le département de la Loire et dans les départements limitrophes par le biais de la bourse d'échange de documentation touristique.

Notre documentation

Le guide pratique et touristique des Montagnes du Matin

réédité chaque année grâce à la participation de nos adhérents : il est édité à 8 000 exemplaires et est le document de base pour présenter notre territoire.

La carte touristique

éditée en collaboration avec l'office de tourisme de Feurs, tous les deux ans, tirée à 15 000 exemplaires. La nouvelle édition est disponible depuis fin mai.

Le calendrier des manifestations dans les Montagnes du Matin

Edité chaque trimestre, il présente toutes les manifestations organisées par les associations des 27 communes adhérentes. Il est tiré à chaque édition à 6 000 exemplaires, 8 000 exemplaires pour celui de l'été qui présente également le programme de visites découvertes.

Le dépliant spécial groupes

Propose aux groupes séniors des départements limitrophes des journées « clé en main » dans nos Montagnes du Matin.

Le dépliant spécial randonnée

Edité à l'occasion du salon de la randonnée de Lyon, propose des circuits de randonnée pédestre jumelés avec des visites patrimoniales.

Toutes ces brochures sont largement diffusées et sont téléchargeables sur notre site internet.

Elles ont été distribuées à tous les professionnels du tourisme (hébergements, restaurants, sites touristiques) et aux mairies des Montagnes du Matin dans le cadre d'une tournée de diffusion réalisée par les employées et bénévoles de l'office de tourisme au printemps dernier. A cette occasion, chaque professionnel et chaque mairie ont reçu un présentoir en carton à l'effigie de l'office de tourisme qui servira à mettre en valeur cette documentation des Montagnes du Matin. Le coût de l'opération pour ces présentoirs (4 600 €) sera pris en charge par le produit de la taxe de séjour réalisé en 2011.

NOUVEAUTES TOURISTIQUES

Du côté des hébergements: ouverture des chambres d'hôtes labellisées Clévacances 3 clés « les Pierres Folles » à Rozier-en-Donzy (04 77 26 49 81) et des chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France 3 épis « la Croix-Saint-Jean » à Cottance (04 77 28 30 84). Du côté des gîtes ruraux, nouveau gîte pour 9 personnes à St-Marcel-de-Félines (04 77 63 54 98) et gîte « le pré d'Alice » à Valeille (06 21 70 58 41).

TRANSMETTEZ -NOUS VOS MANIFESTATIONS!

Chaque trimestre, l'office de tourisme édite un calendrier des manifestations présentant toutes les manifestations organisées sur les 27 communes adhérentes.

Si vous désirez apparaître sur ce dépliant ainsi que sur le site internet, n'oubliez pas de nous transmettre vos manifestations par téléphone ou mail avant le 8 du mois précédant le trimestre.

Du côté des restaurants: ouverture du restaurant « les Pierres Folles » à Rozier-en-Donzy (04 77 26 49 81) Artisanat d'art à Rozier-en-Donzy, « Création cuir » (06 30 25 07 21)

Retrouvez tous les détails sur ces nouvelles structures touristiques sur notre site internet.

AVENIR

Visites guidées du chantier de l'A 89 : jusqu'à début octobre et pour la dernière année avant l'ouverture : le jeudi matin et après-midi côté Loire ; le mardi matin et après-midi côté Rhône. Le tarif est de 5 €, l'inscription est obligatoire à l'office de tourisme.



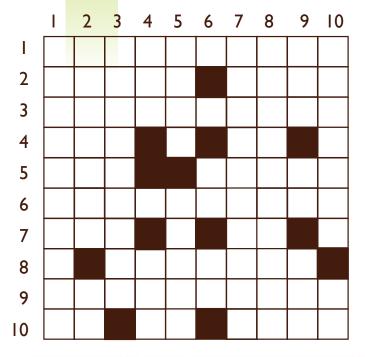
Visites découvertes estivales: comme chaque année, l'office de tourisme vous propose un programme de visites à la découverte de vos villages des Montagnes du Matin. Programme disponible à l'office de tourisme et dans les mairies et commerces à partir de fin juin, téléchargeable sur www.montagnesdumatin.com

Voyage d'été: organisé chaque année par l'office de tourisme, il se déroulera cette année le samedi 28 juillet, destination Clermont Ferrand et ses environs. Inscription obligatoire à l'office de tourisme.

Concours photo: pour la deuxième année l'office de tourisme organise un concours photo, sur le thème « le petit patrimoine des Montagnes du Matin », du ler mai au 30 septembre. 800 € de lots sous forme de bons d'achat à gagner. Le règlement et le bulletin d'inscription sont disponibles à l'office ou en téléchargement sur internet.

Jeux

Mots croisés n° 65 - Joseph Vacher



Horizontalement

- I. Il en faut une pour trouver un mot.
- 2. Un vert réduit -Reconnaissance du fait.
- 3. Qui et écoeurant.
- 4. Avec la manière, à l'envers Un chinois pas très long.
- 5. Raccourcit le discours Il est basque mais français.
- 6. Formules répétées.
- 7. Un petit jardin La fin d'une vie.
- 8. Eteignent la dette.
- 9. Réduire les coûts
- 10. A l'intérieur, c'est un plus Servait le seigneur.

Verticalement

- I. Plante du midi.
- 2. Eloigner A la mode.
- 3. Vieux préparateur de galettes
- 4. Les autres La belle époque
- 5. Un chant de fête Un trésor caché
- 6. C'est demi-mal Ou parcouru7. Ils fabriquent des articles en
- bois.

 8. D'un pays d'Afrique sur la
- côte
- 9. Un nouveau tout retourné
- Pour le courrier local Nouveau rappel
- 10. Dépourvus de fioritures Sigle de chez nous.

LES MOTS FLECHES DE PHILIPPE IMBERT: LES CHEVALIERS DU MOYEN-AGE

Etaient très à cheval	Plutôt forts du temps des chevaliers		1	Aspira En gousse	Tête d' adulte Invoque	1 0	1	Couturier Pays d' Europe	•	devenus	Clovis, is sont s cheva- singulier)	
sur leur mode de vie !	٠,				•					f	Sand Sorti de poule	
Ordre chevale- resque	-			Chaud en anglais Langue d' Indonésie	•							
Avaient leurs cheva- liers		ldem	Un plus assuré Avaler	†	Com- mencent à ébruiter		Scan- dium En larme	· ·		Auxiliaire devenu indis- pensable		
•		•			•		1		Un peu d'effet Commune du 17	- 1		
Cérémo- nie pour être che- valiers	-								V		Cardina à Stras- bourg	
		Ardoise En base Voyelles	•		affaires	urdes pour les aliers	Discrètes si basses Coeur de perle	Long temps Note			_	
				Côtier Pas mauvais	∀ ՝	*						
Oui certes ! Centrée	Age pour nos cheva- liers			•	∢ , ⊳					LES CHEVA- LIERS		
ldéal pour partager	- '		Tourne vite		Tendue pour servir	Saoul Culottée		Sotatio Mets Flécht	K S L	E b E O S O S		
Jeu de	,	150		Lettres de	-			E T		A B A	A X A	
cheva- liers souvent mortel		LES CHEVA- LIERS		Un peu d'ypérite				7 N T N 3 R 3		8 8	0 A	
Fidèles compa- gnons								C n	G 2	0	T A _	
des cheva- liers		Arme préférée des che- valiers	-				PHILIPPE IMBERT 2012	Р В 8 В И О	F O C	A V 3	H O	

Solution du n° 65

	ı	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	J	Α	R	D	Ι	N	Ε	R	1	Е
2	0	L	Е	0	R	Е	S	I	N	Е
3	U	Т	1	L	Е	М	Е	N	Т	
4	R	Е	Ν	Е		Α	R	G	U	S
5	N	R		Α	S	Т	_		1	0
6	Α	N	0	N		0	N		Т	U
7	L	Α	Ι	С		С	Ε		Ι	L
8	ı	N	Ν	Е		Е	S	C	0	Т
9	Ε	С	Т		1	R		Α	N	Ε
10	R	Е	Е	L	L	Е	S		S	S

Fête des mères



Etat-civil

Du ler décembre 2011 au 31 mai 2012

Noah GARCIA 26 Route de Cottance Simon Ardouin RENAUD 38/40 Place de la Liberté Mary Lexie Lise BERGER Gendarmerie Léo CLAVIERE I Place de la Liberté Léo-Paul PERRIER 9 Rue Jacquard Khloé FOUILLAT 11 rue Emile Zola Mélynda Andrée DE AURAUJO 3 rue Etienne Dolet Lorenzo GAREL 6 Rue Emile Zola Julianne Carmen TORA MAINGUY Moulin Ronzy Elena PEREZ RODRIGUEZ 13 rue de la Paix Eline Amandine Rose THUILLIER 10 Rue Jean Macé Mya Pauline LE COZ 36 Place de la Liberté Mathis VIALATTE Route de Cottance

03 décembre 2011 17 janvier 2012 22 janvier 2012 26 janvier 2012 13 février 2012 27 février 2012 22 mars 2012 23 mars 2012 25 mars 2012 02 avril 2012 22 avril 2012 02 mai 2012

Mariages

Naissances

Pierre CARRY et Marie-Thérèse WARIDEL Cyril MELAY et Amandine MAYOUD Jean-François GELDHOF et Magali CHAREYRE

01 décembre 2011

02 décembre 2011

07 décembre 2011

09 décembre 2011 28 décembre 2011

06 janvier 2012

23 janvier 2012 27 janvier 2012

17 février 2012

19 février 2012

20 février 2012

25 février 2012

04 mars 2012 18 mars 2012

03 mai 2012

23 mai 2012

26 mai 2012

27 mai 2012

17 mai 2012

14 mars 2012

19 mai 2012

26 mai 2012

Jean GOUTTE, 84 ans, Résidence Arc En Ciel Marie FARRAS, 93 ans, Maison de Retraite Yvonne NIVESSE, 85 ans, Maison de Retraite François CHADUIRON, 83 ans, 26 Route de Tarare Henri Camille Pierre GILLET, 69 ans, 14 Place de la Liberté Joévin COQUARD, 18 ans, Le Grand Champ Paul Marius THIMONNIER, 78 ans, Place de la République Georges Maurice Antoine SOLEYMIEUX, 56 ans, Montservy Suzanne Marie Antoinette FESQUET, 89 ans Maison de Retraite Marie-Louise BONIN, 84 ans, Maison de Retraite Francis Jean PACHOUX, 87 ans, Maison de Retraite Solange Adélima PREYNAT, 99 ans, Maison de Retraite Hélène Claudette IMBERT, 75 ans, Maison de Retraite Pétrus ANDRE, 83 ans, Route de Cottance Lucien GIROUD, 83 ans, Maison de Retraite Angèle PACHOUX, 84 ans, Maison de Retraite

Hors Panissières

Léa MILLET, 88 ans, Maison de Retraite

Renée LACAND, 82 ans, Maison de Retraite

Marcelle Gladie BOINON, 88ans, Maison de Retraite 14 janvier 2012 21 janvier 2012 Marie Antoinette POULARD, 92 ans, Maison de Retraite 29 février 2012 René Jean MICHEL, 83 ans, Maison de Retraite Perrine Antonia VENET, 80 ans, Maison de Retraite 06 mars 2012 Marie Juliette Jeanne DUCHEZ, 91 ans, Maison de Retraite 07 mars 2012 Renée Jeanne Antoinette CHAMORET, 87 ans, Maison de Retraite 04 mai 2012

Bulletin municipal

